



HAL
open science

Le paysage comme outil de gouvernance pour un territoire métropolitain. L'exemple de la démarche atelier paysages in situ (pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne)

Laurent Lelli, C. Rozier, Pierre Enjelvin, C. Descoeur, C. Griffoul, G. Dubois

► To cite this version:

Laurent Lelli, C. Rozier, Pierre Enjelvin, C. Descoeur, C. Griffoul, et al.. Le paysage comme outil de gouvernance pour un territoire métropolitain. L'exemple de la démarche atelier paysages in situ (pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne). Développement durable et territoires, 2019, Le paysage comme instrument de gouvernance territoriale Expérimentation, critique et capacités institutionnelles, 10 (2), 10.4000/developpementdurable.14200 . hal-02115164

HAL Id: hal-02115164

<https://agroparistech.hal.science/hal-02115164v1>

Submitted on 8 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 10, n°2 | Juillet 2019

Le paysage comme instrument de gouvernance territoriale

Le paysage comme outil de gouvernance pour un territoire métropolitain

L'exemple de la démarche atelier paysages in situ (pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne)

The landscape as a tool of governance for a metropolitan territory

The example of the workshop approach landscapes in situ (Clermont Vichy Auvergne metropolitan area)

Laurent Lelli, Charlotte Rozier, Pierre Enjelvin, Christine Descœur, Christel Griffoul et Gwenaëlle Dubois



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/14200>

DOI : [10.4000/developpementdurable.14200](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14200)

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Ce document vous est offert par Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement - AgroParisTech



Référence électronique

Laurent Lelli, Charlotte Rozier, Pierre Enjelvin, Christine Descœur, Christel Griffoul et Gwenaëlle Dubois, « Le paysage comme outil de gouvernance pour un territoire métropolitain », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 10, n°2 | Juillet 2019, mis en ligne le 15 juillet 2019, consulté le 26 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/14200> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14200>

Ce document a été généré automatiquement le 29 septembre 2020.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Le paysage comme outil de gouvernance pour un territoire métropolitain

L'exemple de la démarche atelier paysages in situ (pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne)

The landscape as a tool of governance for a metropolitan territory

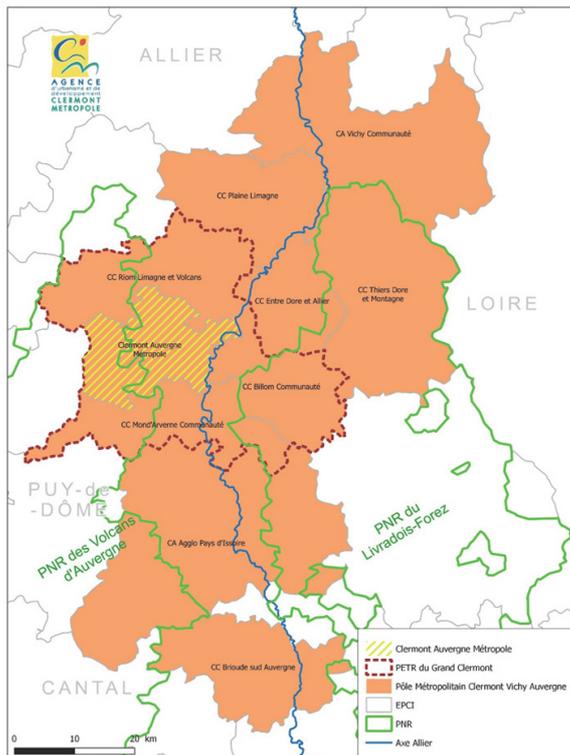
The example of the workshop approach landscapes in situ (Clermont Vichy Auvergne metropolitan area)

Laurent Lelli, Charlotte Rozier, Pierre Enjelvin, Christine Descœur, Christel Griffoul et Gwenaëlle Dubois

- 1 Le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne (PMCV) compose un territoire marqué par une polarisation forte du développement urbain autour de Clermont-Ferrand (290 000 habitants), contrastant avec les autres systèmes urbains voisins caractérisés par un degré de métropolisation bien plus faible (des communautés de communes de moins de 20 000 habitants). Le système métropolitain monocentrique de l'ancienne région Auvergne comprend néanmoins plusieurs types de dynamiques. La première est marquée par le couloir de développement nord/sud qui traverse le territoire de Vichy au nord, à Brioude au sud, suivant les axes de communication autoroutiers et ferroviaires. Ce corridor de circulation, complémentaire au couloir rhodanien, porte la dynamique économique et l'attractivité démographique de tout l'ouest d'Auvergne-Rhône-Alpes. La seconde est le positionnement de la métropole clermontoise lui conférant dans le nouveau périmètre régional une forte responsabilité en termes d'équilibre et de régulation territoriale. La troisième dynamique est liée à la qualité et la diversité des espaces naturels, agricoles et forestiers aux portes de la métropole : chaîne des Puys, monts du Livradois-Forez, Limagne et Val d'Allier, conférant à ce territoire un caractère patrimonial, environnemental et paysager indéniable. Ces atouts sont soulignés par la présence de deux parcs naturels régionaux

(des Volcans et du Livradois-Forez) qui bordent respectivement à l'ouest et à l'est le territoire métropolitain.

Figure 1. Cartographie de l'espace métropolitain



Sources : IGN Route500 2012, IGN Geofla

- 2 Cependant, face au constat d'un développement accéléré des dynamiques métropolitaines autour de la plaque urbaine clermontoise, de l'essor des mobilités des biens et des personnes, de la croissance de l'interdépendance entre territoires urbains et ruraux, de plaines et de montagnes, l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole (AUDCM) a posé comme principe d'organisation territoriale le concept d'une « métropole archipel¹ ». Cette vision, *a priori* autant politique que fonctionnelle, interpelle les capacités de l'aire métropolitaine clermontoise à coopérer, créer, rendre accessibles et partager équitablement les richesses, les valeurs et ce qui fait les biens communs de son territoire. Afin d'éclairer la commande publique des élus du pôle métropolitain, ce concept déjà utilisé dans de nombreux territoires, comme à Rennes par exemple, a constitué un cadre de réflexion opératoire pour l'AUDCM visant à penser le territoire en articulant les espaces urbains avec les espaces naturels, agricoles et forestiers, en redonnant aussi un sens aux centres-bourgs périphériques, en pensant leur développement dans une logique de complémentarité avec la ville centre. La métropole archipel constitue une réflexion posant le territoire comme un réseau qui vise à réunir des espaces diversifiés, dépassant largement le cadre strictement urbain et proposant le paysage comme un cadre de réflexion préalable à tout projet (Folléa, 2013).
- 3 Dans le cadre d'une contribution du PMCVa au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet)², l'AUDCM a souhaité faire du paysage un outil de réflexion pour préciser le rôle de la métropole dans le nouveau

périmètre régional. La démarche d'atelier paysages in situ est alors conçue au sein de l'Agence, accompagnée des compétences expertes de praticiens territoriaux locaux et d'un chercheur spécialiste des questions de paysage. L'opération d'animation qui en découle, mise en œuvre sur quatre transects territoriaux durant le mois de mai 2017, visait à croiser intentions politiques des collectivités, dires d'experts, représentations et perceptions des habitants, autour du concept de la métropole archipel. Conscient que le cadre institutionnel de la métropole avait changé, à la fois dans son positionnement au sein de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, mais aussi à l'échelle du Massif central, l'atelier paysages in situ devait offrir les conditions d'une lecture partagée du territoire et créer de nouveaux liens entre acteurs territoriaux. Portant sur l'émergence de nouvelles capacités de coordination des acteurs, qui invitent à penser de nouvelles constructions de la territorialité en s'appuyant sur l'identification des ressources locales par la reconnaissance de nouvelles formes paysagères, la gouvernance postulée dans le cadre de cette démarche formule ici l'hypothèse de nouveaux processus de décision, qui s'élargissent à un plus grand nombre d'acteurs locaux (Leloup *et al.*, 2005).

- 4 Cet article pose la double hypothèse que le paysage, en tant que composante essentielle du cadre de vie, tel que définie dans la Convention européenne du paysage (Conseil de l'Europe, 2000), peut :
 - contribuer à développer de nouvelles manières de susciter la participation au projet du territoire métropolitain ;
 - permettre d'orienter les modalités de dialogue sur la stratégie du projet, sa mise en œuvre par les élus locaux.
- 5 Il vise à présenter et analyser la méthode utilisée pour la construction du récit paysager du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, afin d'en tirer des résultats contribuant à la construction territoriale, et inscrivant auprès des élus un processus de médiation institutionnelle. Dans une première partie, nous définirons le cadre théorique rapprochant la notion de paysage et celle de gouvernance territoriale. Nous développerons dans une deuxième partie le dispositif méthodologique de la démarche « Atelier paysages in situ ». Une troisième partie dressera les principaux résultats de cette démarche pour le pôle métropolitain et ouvrira également une réflexion plus critique sur l'usage du paysage dans les projets métropolitains.

1. Le paysage, une notion pour engager une réflexion sur la gouvernance du projet métropolitain ?

- 6 Mettre en avant le paysage pour engager, accompagner le projet territorial a fait depuis une dizaine d'années l'objet de nombreux travaux de recherche, contribuant à développer des outils de médiation facilitant la réflexion sur le devenir des paysages (Michelin et Joliveau, 2004) ; questionnant l'acceptabilité sociale de grands projets d'aménagement (Fortin et Le Floch, 2010). Avec la ratification de la Convention européenne du paysage, l'intégration des regards portés par les populations dans les méthodes d'analyse et de concertation sur les paysages a mis en avant la notion de cadre de vie, comme un moyen de reconsidérer les rapports des habitants aux paysages. L'expérience sensible au paysage fait émerger l'introduction de l'imaginaire social dans les méthodes de caractérisation et d'animation des paysages et tend à réinventer de nouvelles proximités territoriales (Bonin, 2015).

- 7 Pour autant, les évolutions à l'œuvre depuis 2014³ n'ont eu de cesse de distendre les attachements des populations à leurs territoires. Daniel Behar indiquait en 2016 qu'à la suite des réformes « *le territoire n'est plus une évidence qu'il faut mettre en valeur, c'est une construction qu'il faut mettre en récit* » (Behar, 2016). Nouveaux périmètres régionaux, nouvelles intercommunalités et désignation de métropoles constituent plus des découpages de l'espace qu'ils ne tiennent compte des caractéristiques intrinsèques des territoires eux-mêmes. La prise en compte des identités territoriales au sens d'une appropriation par les populations de géosymboles fixant des repères géographiques et affirmant une conscience territoriale (Bédard, 2009) a largement été altérée. Le paysage comme un révélateur d'un imaginaire renouvelé du territoire pourrait cependant constituer une contribution majeure à la définition du bien commun fondant une *éthique des mondes vécus* (Donadieu, 2014), assurant la construction d'une nouvelle conscience du lieu (Magnaghi, 2017).
- 8 Dans ce cadre, envisager le paysage comme un outil de gouvernance territoriale passe avant tout par l'idée que la réintroduction de concepts appliqués sur de nouveaux modèles morphologiques de la forme urbaine contemporaine apporterait une inversion des regards pour considérer l'espace métropolitain comme une centralité et non comme une somme de périphéries largement tributaires d'un schéma unique de développement, d'un étalement urbain qui grignoterait sempiternellement les espaces agricoles, naturels et forestiers. Cette démarche atelier paysages *in situ* proposée au PMCVa avait donc pour objectif de donner davantage de corps à ce territoire encore très abstrait, parce qu'uniquement institutionnel. L'objectif visé était de construire les bases d'une connaissance commune du territoire par la découverte des paysages, révéler les perceptions des participants à la démarche aux élus communautaires, leur communiquant ainsi l'image d'un territoire dont les complémentarités doivent être prises en compte dans le cadre de l'aménagement. La question initiale résumant l'atelier se formulait de la façon suivante : « *Quels paysages constituent le patrimoine collectif, un bien commun, pour construire l'avenir du territoire métropolitain en archipel ?* » En référence aux travaux d'Ostrom, le paysage est ici appréhendé comme une ressource territoriale qui, si elle est reconnue par les acteurs du Pôle métropolitain, pourrait fonder de nouvelles modalités de pratiques d'actions collectives (Ostrom, 2010).

2. La démarche *atelier paysages in situ* à l'échelle du Pôle métropolitain.

2.1. La genèse du dispositif

- 9 En Auvergne, la place du paysage dans les réflexions sur le devenir des territoires est majeure depuis près de 20 ans. Elle est présente dans les politiques de l'État, par l'intermédiaire de l'atlas pratique des paysages d'Auvergne⁴ laissant une large place à l'expérimentation de méthodes d'observation et de recueils de données sur le terrain, selon un procédé d'atelier mobile (Pernet *et al.*, 2014). La recherche a également inscrit largement ses travaux dans cette région, notamment en éclairant la place du paysage dans les projets territoriaux en Artense (Michelin, 2000) ou en montagne thiernoise (Lelli 2003). Elle a aussi contribué à l'étude de la place que pouvait jouer l'iconographie paysagère dans les projets territoriaux (Lelli et Béringuer, 2007). Des coopérations

fructueuses ont également été développées entre chercheurs et photographes le long du tracé de l'autoroute A89, au travers d'un observatoire photographique disposant d'une méthodologie de caractérisation originale des changements paysagers (Enjelvin et Guy, 2004 ; Enjelvin, 2017). Le terrain était donc préparé pour fonder une nouvelle étape dans l'usage du paysage comme outil de médiation territoriale. Le recours à la démarche d'*atelier paysages in situ* s'est basé sur la volonté de l'agence d'urbanisme, par l'intermédiaire de sa paysagiste, de mieux caractériser les rapports ville-nature dans un territoire métropolitain marqué par des ensembles urbains encore peu touchés par l'étalement pavillonnaire (Thiers, Issoire, Brioude...), à l'exception des franges urbaines de la ville de Clermont-Ferrand et par des ensembles paysagers agricoles encore largement dominants et diversifiés.

2.2. Le dispositif méthodologique d'animation

- 10 Il a été motivé par la volonté de l'AUDCM d'impliquer les habitants du territoire métropolitain pour faire émerger de nouveaux regards sur le territoire, à même de fédérer une dynamique d'acteurs et notamment les élus locaux. La démarche a donc été construite sur une idée assez simple : faire réagir les participants à l'atelier sur le terrain, à partir d'itinéraires et de questionnements définis et rédigés au préalable par l'équipe en charge de ce projet⁵. La dénomination *atelier paysages in situ* trouve donc sa justification dans cette recherche d'un contact avec le paysage, sur le terrain. Les principes de la déambulation, de la promenade ont largement été développés dans de nombreuses démarches (Lelli *et al.*, 2016) ou guides d'analyse des paysages (Fabbri, 2009). Ainsi, durant le mois de mai 2017, quatre journées ont été organisées en compagnie de quatre groupes de participants différents, issus le plus souvent des territoires parcourus. Le séquençage du territoire du Pôle métropolitain en quatre entités du nord au sud nous a permis de tracer des itinéraires transversaux, « de coteau à coteau » (Figure 2). Ce sens de lecture, est-ouest, différent des principales mobilités territoriales qui suivent plutôt une orientation nord-sud, le long de l'axe autoroutier A75, nous a semblé intéressant à utiliser. Au début de chaque journée, chaque participant a reçu un carnet papier avec la consigne de noter, dessiner individuellement ce que l'expérience du paysage suscitait au regard de trois approches : le paysage-perçu – le paysage-ressource – le paysage bien commun territorial. Ces carnets ont à la fin de chaque journée été récupérés par l'AUDCM qui se chargeait de les transmettre à chaque participant de l'atelier suivant. Ils ont donné lieu à une édition par la paysagiste de l'agence sous la forme de quatre livrets, un pour chaque journée d'atelier. Recueil de textes et dessins, mais aussi de réflexions notées par les observateurs de chaque itinéraire, ces livrets sont une production qui constitue une forme de récit territorial, au sens d'une mise en partage des idées répondant à la fois à l'émergence d'un schéma narratif et à une diffusion d'images qui en traduisent la complexité (Figure 3). Ils expriment un moment d'une relation avec un paysage, mais aussi avec un groupe de personnes s'interrogeant sur des valeurs intangibles du territoire. Ces valeurs, issues de la mobilisation de références symboliques, visent à intégrer les représentations et les expériences sensibles dans un portage politique des actions sur le territoire. Elles ont été construites par des temps d'échanges entre participants, mais aussi de moments plus personnels, plus individuels d'expériences avec le paysage.

Figure 2. Localisation des itinéraires des ateliers dans l'espace métropolitain

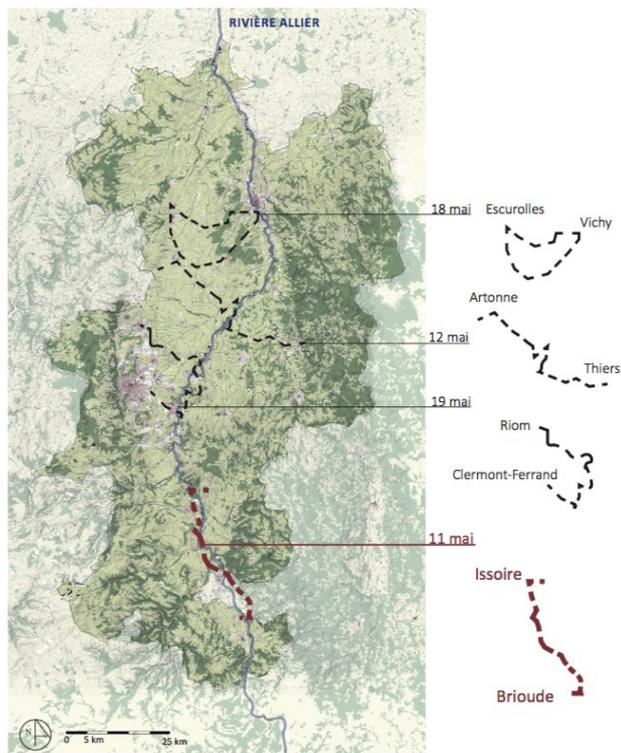


Figure 3. Des carnets de terrain aux livrets des ateliers...



- 11 Afin d'approfondir cette démarche des ateliers et de remercier les participants pour s'être engagés si activement, l'équipe a souhaité organiser un nouvel atelier au mois

d'octobre 2017. Cette fois-ci, la quasi-intégralité des participants aux quatre journées (22 personnes sur 29) est venue à l'Institut des Actes, installé dans une partie des bâtiments de l'ancienne manufacture des tabacs de Riom réhabilitée par Olivier Agid, artiste-architecte de l'image. Lieu d'expérimentation artistique ayant pour vocation de questionner les manières de comprendre et habiter les territoires, cet espace a fait écho à notre démarche visant à inscrire le territoire métropolitain au cœur de nouveaux regards pour en penser le devenir. Outre la volonté de réunir les participants aux journées d'atelier, ce moment a été l'occasion d'inviter des élus communautaires à prendre connaissance de la démarche d'*ateliers paysages in situ* pour en mesurer l'intérêt. Cette phase était aussi le moment d'une confrontation des matériaux recueillis par les participants afin de les amener à construire une vision plus métropolitaine, plus globale des paysages.

2.3. Constitution et objectifs du groupe d'animation de la démarche

- 12 Le groupe en charge d'accompagner les journées d'ateliers sur les quatre itinéraires avait une triple vocation.
- 13 En premier lieu, il a contribué, par sa connaissance experte du territoire, à l'élaboration des itinéraires. Ainsi, les membres du CAUE du Puy-de-Dôme ont apporté leur connaissance très fine des territoires et de leurs enjeux, ainsi qu'une vision historique du patrimoine urbain des villes et villages de l'archipel métropolitain. Ce travail s'intégrait en outre pour eux dans le cadre de la manifestation nationale « Agricultures et Paysages 2017 », dont ils avaient en charge l'animation. Les chargées de mission de l'AUDCM apportaient leur éclairage sur les projets de territoire en cours et avaient également comme mission de noter ce que les participants exprimaient. Elles avaient aussi un rôle d'accompagnement des participants dans l'écriture des carnets individuels.
- 14 En second lieu, le groupe a travaillé à une scénarisation des itinéraires pour définir les objectifs attendus par chaque arrêt, les consignes données aux participants. La participation du chercheur a permis la construction d'une grille d'observation du déroulement des ateliers, permettant d'analyser la démarche au filtre de trois entrées :
 - ce qui est perçu du paysage sur le terrain et à quoi renvoie cette perception sur le plan des représentations mobilisées par chacun ;
 - ce qui fait ressource territoriale à partir d'une lecture des enjeux paysagers sur le terrain ;
 - ce qui pourrait constituer un bien commun territorial et que la Métropole pourrait prendre en charge, valoriser.
- 15 Le photographe a, dans ce cadre d'analyse, largement contribué à animer les itinéraires en proposant aux participants de témoigner, de donner une matérialité grâce à l'image de leurs connaissances et de leurs perceptions des paysages observés. Il les a également incités à dire sur le terrain les rapports d'attachements qu'ils pouvaient avoir avec les paysages observés, ou avec les paysages que les sites d'observation ne permettaient pas de voir.

2.4. Les participants à la démarche *ateliers paysages in situ*

- 16 Même si le nombre de participants à ces journées est au final assez modeste (29 en totalisant les 4 journées), l'objectif était d'attirer des participants aux profils et professions variés, mais surtout, des personnes volontaires ayant l'envie de passer du temps sur le terrain, à échanger et à produire un matériau de caractérisation des paysages. Sur le temps d'une journée entière, les participants avaient pour particularité première d'habiter, de travailler ou de fréquenter régulièrement l'itinéraire étudié. Contactées le plus souvent par la paysagiste en charge de la démarche au sein de l'agence d'urbanisme, les personnes ayant accepté de participer à cet atelier avaient des professions diverses, n'inscrivant pas pour chacun le même rapport aux paysages (certains travaillant et habitant sur les transects proposés, d'autres n'y étant qu'à titre professionnel). Agriculteurs, agents de collectivités, photographes, musiciens, élus, instituteurs, agents du Conservatoire des espaces naturels, du Conservatoire botanique national du Massif central, de la Ligue pour la protection des oiseaux, des Parcs naturels régionaux des volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez, chacun était porteur d'un intérêt plus ou moins fort pour le paysage. L'inscription dans ces « Ateliers paysages in situ » visant à éclairer la perception de l'organisation de l'archipel métropolitain par le paysage a permis de dépasser une approche strictement locale des ateliers. Certains participants ont même été présents à des ateliers hors de leurs périmètres institutionnels ou professionnels.

3. Principaux enseignements de *l'atelier paysages in situ*

- 17 Les résultats peuvent être analysés selon trois entrées distinctes : la première contribuant à un retour critique de la démarche méthodologique de l'atelier ; la deuxième permettant de révéler le paysage comme élément de débats sur le territoire métropolitain ; la troisième visant à expliciter si l'approche paysagère a opéré comme un véritable outil de gouvernance.

3.1. Retour sur la méthodologie d'animation

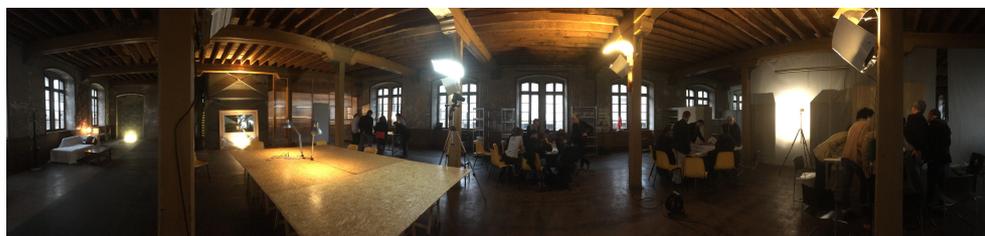
- 18 Si la démarche d'animation sur le terrain constitue un pilier des apprentissages pédagogiques des approches paysagères, elle reste soumise à la nécessité de construire un dispositif rigoureux au sein duquel chaque personne participant à l'animation doit avoir une fonction bien précise et reconnue de tous. Pour cet « Atelier paysages in situ », chaque journée de terrain était encadrée par trois personnes de l'agence d'urbanisme, un architecte-conseil du CAUE, un photographe et/ou un chercheur. La paysagiste de l'AUDCM était en charge de conduire l'animation avec les participants, le photographe à disposition de ces derniers pour la réalisation de clichés et la formalisation d'une justification écrite des choix opérés, le chercheur en position d'observation du déroulement de la journée et en charge de noter les réflexions en lien avec la grille d'observation, les autres chargés de mission de l'agence d'urbanisme prenant des notes et relayant l'animation à certains moments (Figure 4). Le vécu construit par cette équipe d'animation a permis un dialogue riche et fréquent pour améliorer le dispositif et surtout partager les éléments réalisés par les participants. Il

est ainsi probable que la conduite même d'animation portée par l'équipe s'est améliorée entre les quatre ateliers, la confiance dans le protocole méthodologique permettant des relances sur l'attitude et le positionnement des participants. Le classement des photographies, la composition des livrets ont nécessité un important travail pour rendre compte des productions matérialisées dans les carnets individuels. La démarche a montré également qu'il était possible de faire dessiner les acteurs sur le terrain, les faire interagir avec d'autres supports d'expressions (photographie, écriture spontanée...). Cette construction d'un matériau sensible se révèle une manière de construire de la connaissance à partager, qui interroge de surcroît sur ce qui pourrait faire bien commun. La concrétisation de ces ateliers par la réunion collective de la démarche, que l'on pourrait appeler le cinquième atelier, a donné un crédit supplémentaire à l'idée que l'échange social autour d'une animation par le paysage a toute sa légitimité pour renouveler les débats sur les conditions de construction d'un projet territorial, y compris à l'échelle d'un territoire métropolitain (Figures 5 et 6).

Figure 4. Déroulement type d'une journée d'atelier

Chaque journée d'atelier portait sur un site d'urgence en cinq séquences distinctes.	
<p>1- Observation d'un paysage offrant un panorama sur une ville de l'archipel métropolitain. Issouze, Brionde, Thiers, Arzonne, Rom, Clermont-Ferrand, Vichy et Escardelles ont ainsi été appréhendées à un point de vue panoramique afin d'avoir une vision large du paysage, de son organisation, des relations entre formes urbaines et espaces agricoles, forestiers, naturels... Chaque participant avait pour consigne d'observer individuellement ce panorama, de noter ce qu'il voyait dans son carnet, ce qu'il ressentait. Avec l'aide du photographe, chacun devait prendre un cliché exprimant ce qu'il retenait du point de vue et avait pour mission de rédiger des commentaires liés à ce décor, dans son carnet. Le photographe donnait un numéro de référence au cliché à chacun, noté dans les carnets, cela facilitant par la suite l'identification des matériaux en vue de leur insertion dans un livret retraçant la journée. Un temps d'échange collectif s'effectuait à la suite de cette première étape, donnant lieu à une prise de notes des observateurs de la démarche.</p>	 <p style="text-align: center;">Dessin : Charles Ruster (AEDCM)</p>
<p>2- Une déambulation dans un village. Les villages retenus (Charbonnier-les-Moines, Brionde, Thiers, Arzonne...) ont donné lieu à une marche spontanée, en groupe la plus souvent. Le consigne était de détecter les évolutions des paysages villageois, les signes du passé encore présents, valorisés ou non, les formes d'appropriation de l'espace et les indicateurs de projets nouveaux transformant la physionomie des villages. L'idée était ici de rendre compte d'un état pour qualifier des tendances d'évolution et d'en partager les possibles significations.</p>	 <p style="text-align: center;">Dessin : Charles Ruster (AEDCM)</p>
<p>3- Un parcours le long de la rivière Allier. À l'échelle du linéaire de la rivière, la déambulation collective était axée sur un regard méditatif en ayant les continuités ou ruptures paysagères de l'Allier avec son environnement immédiat. Les échanges ont porté sur les liens entre les paysages agricoles et les usages de la ressource en eau, comme sur le sentiment de nature provoqué par un cours d'eau à la ripisylve souvent grise ou travers de murets de protection des zones humides. Ils ont engagé aussi une réflexion sur ce qui fait ressource territoriale pour le Pôle métropolitain au travers de cette rivière traversant le territoire dans l'axe sud-nord.</p>	 <p style="text-align: center;">Dessin : Charles Ruster (AEDCM)</p>
<p>4- Une traversée de la plaine de Limagne. Cette séquence a été pratiquée à l'occasion d'un déplacement automobile, chacun des participants observant le paysage rural de la plaine de Limagne selon un défilé cinématographique. L'idée ici est de prêter attention aux formes ou physionomie du paysage rural. Cette découverte selon un autre rythme de déplacement était motivée par la volonté de mettre en lumière les phénomènes de monotonie ou de contrastes paysagers dans un espace de grandes cultures céréalières, siège de nombreux adhérents à la coopérative Limagrain.</p>	 <p style="text-align: center;">Dessin : Charles Ruster (AEDCM)</p>
<p>5- Un retour en salle pour un temps d'échanges. La dernière séquence était marquée par un échange en salle avec tous les participants afin de noter ce qu'ils retenaient de la journée, tant du point de vue du dispositif d'animation qu'après, que du recours au paysage pour appréhender le territoire métropolitain. Cette phase d'échanges a été précisée pour le groupe d'animation afin de corriger les éventuelles impressions ou difficultés rencontrées pour répondre aux consignes, mais également pour préparer une synthèse de chaque atelier.</p>	 <p style="text-align: center;">Dessin : Charles Ruster (AEDCM)</p>

Figure 5. Photographie de la disposition d'ensemble de l'atelier collectif



La photographie montre l'organisation de l'atelier collectif. Des tables de travail distinctes permettent à chaque groupe de travailler une thématique particulière.

Figure 6. L'atelier de restitution collective de la démarche atelier paysages in situ



19 Sur le plan comptable du nombre de participants mobilisés par ce dispositif, le constat est plus mitigé. Si les participants aux journées et à la soirée collective ont émis des avis très positifs sur l'animation proposée, les réflexions suscitées, le nombre de personnes espéré était en deçà des objectifs attendus. Il reste difficile de mobiliser plus largement des acteurs locaux, des habitants en semaine, et de surcroît sur une journée entière. Pour autant, compte tenu de la méthodologie retenue, il semblait risqué d'avoir un nombre plus élevé de personnes par journée, l'outillage rudimentaire du carnet, la nécessité de faire réagir les acteurs individuellement aurait nécessité un accompagnement difficile à mettre en œuvre. Ce dispositif d'atelier paysages in situ dans sa phase de réunion collective pourrait toutefois être imaginé avec des moyens numériques modernes permettant d'échanger et de produire de la connaissance de manière plus immédiate en allégeant ainsi le dispositif. Une interface numérique permettant de visualiser directement les données produites serait un plus dans un dispositif où le visuel joue beaucoup dans l'engagement des élus dans une démarche qui donne à voir « leurs territoires et leurs actions ». Cette approche d'une plus grande interaction des démarches de médiation paysagère avec des technologies numériques nouvelles engagerait de nouvelles possibilités méthodologiques dans ces dispositifs, et permettrait sans doute une plus grande mobilisation de personnes, notamment les plus jeunes dont la vision manque aujourd'hui cruellement quand on parle du devenir des territoires par une approche paysagère.

3.2. Le paysage mis en débat ?

20 C'est sans doute le point le plus riche de la démarche (Figure 7). Le paysage a été totalement accepté comme cadre de réflexion sur le Pôle métropolitain. Loin de

déstabiliser les participants, pas toujours familiers avec la notion, les échanges sur le paysage cadre de vie, les transformations passées et présentes à l'œuvre, les significations proposées par les uns et les autres sur ce que cela traduit de nos rapports à l'environnement, à une agriculture proposant ou pas plusieurs modèles de production et donc plusieurs types de paysages agricoles, ont été des moments intenses et très riches. De même, l'échelle métropolitaine, peu explicite au départ pour les participants, est progressivement devenue un archipel qui pouvait avoir du sens si on en envisageait la complétude des ressources, des potentiels à valoriser et mettre en interaction. L'exemple le plus frappant ici a sans doute été exprimé sur le potentiel révélé des villes et villages de la métropole (hors Clermont-Ferrand). La qualité architecturale et patrimoniale des ensembles urbains, la présence encore forte de commerces de proximité, la vie sociale souvent intense impulsée par un tissu associatif important, la proximité à des espaces agricoles diversifiés à proximité des villes... ont permis aux participants de qualifier la métropole de « métropole villageoise ». Ces caractères physiologiques traduisent finalement une prise en compte d'un rapport ville-campagne ou ville-périphérie, encore distinctif d'un modèle de construction des villes moyennes et villages ruraux, marqué par la banalisation et la perte d'identité collective. C'est un résultat marquant révélé par cette démarche. Le risque de désertification a également été pointé par certains, mettant en avant que, les signes de la vie rurale s'estompant, il n'était pas facile de proposer de nouveaux usages durables à ces villages.

Figure 7. Éléments paysagers mis en débat



- 21 L'atelier *paysages in situ* et les échanges durant la réunion collective qui l'a suivi ont également été l'occasion pour les participants d'affirmer la qualité des paysages agricoles de la métropole. Ce critère de la qualité a été défini par la diversité de la mosaïque paysagère identifiée, les expressions de « kaléidoscope », de « toile cirée

paysagère », exprimant de manière imagée l'idée de paysages extrêmement changeants du nord au sud, et d'est en ouest. Ont prédominé dans le débat des visions esthétiques du paysage rural, traduites par des photographies montrant la qualité visuelle, plastique des formes agricoles en relation aux lumières, aux ciels très changeants. Les échanges ont aussi concerné la nécessité de conserver des pratiques agricoles respectant la qualité des sols, une gestion plus économe de la ressource en eau du territoire, une plus grande attention à mieux prendre en compte la trame arborée des paysages. Mais les débats portaient également sur une vision nostalgique des paysages agraires mettant en avant, avec la réflexion sur les pratiques agro-écologiques, la perte des motifs traditionnels d'une campagne plus boisée, tissée par un réseau de haies et que la mécanisation aurait détruit pour des objectifs de performance agricole et d'économie de marché.

- 22 La rivière Allier en tant que paysage a également été au centre des échanges. La signification apportée par une lecture paysagère y a été plus contrastée entre les participants. En effet, maintes fois appréhendé par le filtre de représentations anciennes (cours d'eau plus sinueux, plus sauvage, plus poissonneux...), l'Allier a été considéré par les participants avec un regard nostalgique d'une nature perdue, idéalisée et à retrouver. L'accusation sur les méfaits des pratiques agricoles en lien avec la qualité de l'eau de la rivière a été portée par certains participants, les effets de l'accélération du courant par un recalibrage excessif des méandres, l'abandon de pratiques de pâturages des bords de la rivière remplacés par des cultures végétales souvent à l'origine de la dégradation de la ripisylve ont été largement mis en débats. Certains sont même allés jusqu'à qualifier l'Allier en dehors de toute connexion aux autres paysages (notamment ruraux), la rivière étant érigée comme un patrimoine intangible, presque supérieur aux autres attributs du territoire !
- 23 Si ces résultats semblent définir les contours d'un bien commun territorial à construire et à affirmer à l'échelle métropolitaine, les débats ont également exhumé des arguments assez stéréotypés sur le paysage pris comme une notion que l'on peut qualifier de *signifiant flottant* au sens de la définition apportée par Claude Lévi-Strauss rédigeant l'introduction de l'œuvre de Marcel Mauss (Lévi-Strauss, 1950). Objet protéiforme dont chacun se fait une idée précise, mais dont les contenus pour en qualifier les contours sont finalement difficiles à exprimer et peuvent renvoyer à des contradictions internes issues de justifications ayant trait à des registres intimistes, personnels, culturels..., le « paysage » est souvent retombé dans ses travers. Portés par la tentation d'une démocratie d'opinion, les paysages mis en exergue n'en sont parfois pas ! Ils renvoient à des jugements de valeur partiels et partiels traduisant une capacité à percevoir la singularité, mais en la stigmatisant par des références souvent superficielles, parfois dangereuses politiquement. Par exemple, un débat sur une photographie montrant la façade d'une maison peinte en rose vif a suscité un échange assez virulent sur l'incongruité de ce choix de couleur d'un côté, sur la liberté de composer son espace privé de l'autre. Débat stérile, s'il en est, manipulateur d'une fausse vision d'un esthétisme conventionnel ou transgressif, cet exemple montre bien la tentation souvent usée de tirer le paysage au prisme de la liberté individuelle, de la primauté de la propriété individuelle sur le territoire partagé, le commun territorial. L'intérêt au paysage procède ici à l'excès d'un va-et-vient difficile à intégrer dans les politiques territoriales entre liberté individuelle et responsabilité collective. Utilisé dans ces débats comme le moyen de juger de ce qui est acceptable ou pas dans le territoire, de sous-entendre que les acteurs à l'œuvre dans certains comportements

d'aménagement ne respectent pas l'identité des lieux, leurs caractéristiques et n'ont pas à s'y installer ou y rester, le paysage doit donc être pleinement reconsidéré comme un objet du projet politique de territoire (Bédard, 2009).

3.3. Le paysage un outil de gouvernance pour le projet du Pôle métropolitain ?

- 24 Sur ce dernier point et en lien avec la capacité à insérer la question paysagère dans une dimension plus politique du projet territorial, la démarche *atelier paysages in situ* a montré des avancées réelles, mais aussi des limites, dans la prise en compte de cet outil pour penser le projet du Pôle métropolitain.
- 25 La méthode a tout d'abord eu un écho positif chez bon nombre d'élus du territoire. Elle prolonge la réflexion engagée par ces derniers sur le récit métropolitain (AUDCM, 2013), avec une maille plus fine, permettant pour l'agence d'urbanisme d'envisager un accompagnement de la stratégie territoriale des nouvelles intercommunalités du Pôle métropolitain. La démarche recueille aussi un écho favorable chez les élus, car elle redonne de la proximité au terrain, une capacité à retrouver une forme d'empathie avec les acteurs locaux, les habitants, en allant voir avec eux et en apprenant d'eux ce qu'est leur (notre) territoire et comment nourrir le projet métropolitain de visions nouvelles. La gouvernance tend donc à plus d'horizontalité et vise à mieux intégrer ce que D. Béhar qualifie d'archipel : « *une géographie de nos vies [...] s'apparentant à un ensemble de lieux, discontinus, tissés par nos déplacements, à plus ou moins grande distance* » (Béhar, 2016). Pour rendre compte de ces territoires en archipel, il convient donc de décliner l'animation de l'atelier paysages in situ au plus près des enjeux locaux, afin de démocratiser un dispositif d'animation ouvert à un cercle d'acteurs plus important et faisant plus appel à la dimension intergénérationnelle que celle convoquée dans l'expérience présentée dans cet article. La lecture par les paysages du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne apporte ainsi une contribution inédite et adaptée à la construction politique et institutionnelle de la métropole d'équilibre de l'ouest régional, même si elle ne modifie pas fondamentalement la manière d'organiser le processus décisionnel. La démarche fait évidemment apparaître des nuances sensibles dans la perception comme dans les projets des différents acteurs invités. Loin d'être un handicap, ces différences sont peut-être fondatrices du projet métropolitain, « *ce qui constitue l'essence du politique, c'est le débat et non le consensus* », selon Hannah Arendt⁶. Une des vertus de la démarche, c'est bien d'avoir rappelé que ce territoire est vivant, puisque le débat y existe et qu'il le fonde d'une certaine manière. L'*atelier paysages in situ* a eu aussi l'avantage de faire apparaître des visions partagées qui pourraient, dans un premier temps, être le socle du projet métropolitain. Enfin, elle nous invite à mieux nous armer intellectuellement et sur le plan de l'argumentation pour répondre non par le pouvoir qui est conféré à tel ou tel acteur, mais par l'intelligence aux idées reçues, aux leçons récitées par les lobbyistes. Elle incite aussi à prendre le temps des échanges pour inscrire, par le paysage, des politiques territoriales de manière plus concertée et intégrant mieux les enjeux des transitions énergétiques, écologiques, agro-écologiques, alimentaires appelés de leurs vœux par les pouvoirs publics (Lardon, 2017).

Conclusion

- 26 Au final, nous pouvons retirer de cette démarche d'animation par le paysage l'idée que la métropole peut s'incarner, se construire, s'explicitier par ce substrat compréhensif du paysage, et notamment dans l'acception d'une qualité paysagère reposant sur des invariants : la diversité des paysages agricoles, l'Allier comme épine dorsale d'un potentiel paysager commun à tous parce que traversant du sud au nord le territoire, la typicité des villages, leur caractère encore rural et circonscrit, présentant des formes urbaines de qualité encore peu diluées dans l'étalement urbain, la proximité avec des espaces de nature et de montagne de qualité, les percées visuelles sur les grands espaces (la chaîne des Puys, le Livradois-Forez...). Le paysage est donc un outil de débat performant pour parler du territoire métropolitain. Il a montré une capacité à éclairer la notion de métropole archipel : faire commun pour faire projet, envisager des complémentarités, reconnecter les réseaux paysagers, envisager de nouvelles solidarités territoriales dans un contexte institutionnel marqué par les replis (identitaires, corporatistes ou locaux), la perte de repères liés à des changements de périmètres administratifs à différentes échelles (perte des attachements, des géo-symboles qui structurent une affirmation territoriale).
- 27 Le paysage est apparu ici comme le moyen de révéler ce territoire, au sens d'une meilleure compréhension de ses armatures territoriales, un objet de réflexion de cette construction stratégique inscrit dans une vision moderne d'un bien commun à identifier par un récit métropolitain, et visant à imaginer de nouvelles formes de projets et de gouvernance. En révélant par les regards portés par les participants à cette démarche d'« Atelier paysages in situ », de nouveaux enjeux, de nouvelles formes de coopération entre la métropole et ses espaces périphériques peuvent émerger.

BIBLIOGRAPHIE

Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole, 2017, « Sraddet Auvergne-Rhône-Alpes. Ambition territoires 2030 », Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, Grand Clermont, Clermont Auvergne Métropole, novembre 2017, 30 p.

Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole, « Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne : engager le récit métropolitain », décembre 2013, 12 p.

Bédard M., 2009, « Le projet de paysages, condition de possibilité fédératrice et heuristique d'une Union européenne cosmopolitique », in *Le paysage, un projet politique*, Bédard M. (dir), chap. 16, Presses de l'université du Québec, coll. « Géographie contemporaine », 2009, p. 293-312.

Behar D., 2016, « La mise en récit des territoires : une exigence renouvelée », CAP'COM. Le réseau de la communication publique et territoriale, 24 avril 2016, <https://www.acadie-cooperative.org/publications/txt415.pdf>, consulté le 10 janvier 2018.

Bonin S., 2015, « Paysages de proximité. Un nouveau rapport habitant au paysage », *Pour* 2015/4, n° 228, p. 243-249.

Conseil de l'Europe, Convention européenne du paysage de Florence, 2000, n° 176 (20 octobre), série des traités européens, 10 p.

Donadieu P., 2014, *Paysages en commun. Pour une éthique des mondes vécus*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, coll. « Contrées et concepts », 2014, 238 p.

Enjelvin P., Guy C., 2004, « L'observatoire photographique de l'autoroute A 89, méthodes et questions sur la mise en images des impacts paysagers autour de l'autoroute A 89 », in Michelin Y. (dir.), *Des paysages pour le développement local, Revue d'Auvergne*, n° 571, Clermont-Ferrand, 2004.

Enjelvin P., 2017, « L'Observatoire photographique de l'A 89 : une démarche abandonnée au bord de l'autoroute », *Projets de paysage*, http://www.projetsdepaysage.fr/fr/l_observatoire-photographique_de_l_a_89_une_d_marche_abandonnee_au_bord_de_l_autoroute.

Fabbri L., 2009, « La visite de terrain. Le paysage comme lieu d'expériences », *Apport*, fascicule n° 6, juin 2009, 12 p.

Folléa B., 2013, « La ville archipel, figure du paysage urbain durable ? », in *Périurbains. Territoires, réseaux et temporalités, Les cahiers du patrimoine*, Lyon, Lieux Dits Éditions, n° 102, mars 2013, p. 97-107.

Fortin M.-J., Le Floch S., 2010, « Contester les projets éoliens au nom du paysage : au-delà du nimby, discuter du développement des territoires », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, numéro « Énergie et citoyenneté », vol. 13, n° 2, p. 27-50.

Lardon S., 2017, « L'aménagement du territoire au prisme des transitions territoriales : un triple processus à l'œuvre », *Pouvoirs locaux : les cahiers de la gouvernance publique*, n° 110, novembre 2017, p 81-86.

Lelli L., 2003, « La photographie de paysage comme outil de mobilisation des acteurs pour un projet de territoire », in Debarbieux B., Lardon S. (dir.), *Les figures du projet territorial*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube/Datar, coll. « Bibliothèque des territoires », p. 183-191.

Lelli L., Béringuier P., 2007, « La place et les fonctions de l'iconographie du paysage dans la participation des acteurs à la construction des territoires », rapport final de recherche, ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, ACI TTT, 92 p.

Lelli L., Sahuc Ph., Lardon S., Gansinat J., 2016, « Comment accompagner la mise en œuvre d'une politique publique du paysage par l'animation territoriale ? », in Vollet D., Torre A. (dir), *Partenariats pour le développement territorial*, Versailles, Quae, chap. 13, p 209-218.

Leloup F., Moyart L., Pecqueur B., 2005, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie Économie Société*, tome 4, vol. 7, p. 321-332.

Levi-Strauss C., 1950, « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », in Mauss M., *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.

Magnaghi A., 2017, *La conscience du lieu*, Les Lilas, Eterotopia France, coll. « Rhizome », Paris, 221 p.

Michelin Y., 2000, « Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif central français) », *Cybergeo : European Journal of Geography, Environnement, Nature, Paysage*, <http://journals.openedition.org/cybergeo/1992>, consulté le 6 janvier 2018.

Michelin Y., Joliveau T., 2004, « Le paysage au service des démarches participatives et perspectives de développement local : enseignements d'expériences de recherche-action

conduites dans le Massif central », *Revue d'Auvergne*, numéro thématique « Des paysages pour le développement local », vol. 118, n° 571, p. 233-261.

Ostrom E., 2010, *La gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, De Bœck.

Pernet A., Baret M., Marlin C., Miramand V., 2014, « Un atelier mobile comme vecteur de mise en relation des acteurs du paysage. Retour réflexif sur l'expérience de l'atlas pratique des paysages d'Auvergne, 2011-2013 », *Sud-Ouest européen*, numéro thématique « Paysages en réseaux », n° 38, 2014, p. 31-46.

NOTES

1. En référence aux travaux du paysagiste Bertrand Folléa, dont l'agence Folléa-Gautier a réalisé en 2016 la révision du plan local d'urbanisme de la ville de Clermont-Ferrand. Le concept de ville archipel qu'il a défini dans sa pratique de paysagiste, en donnant au paysage une capacité à penser le territoire métropolitain, a permis à l'AUDCM de décliner cette approche pour l'appliquer à la métropole.
2. La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confie aux régions la responsabilité d'élaborer, d'ici l'été 2019, un « schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ». La nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé cette opération en 2017.
3. Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam), loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)
4. L'atlas commandité par la Dreal Auvergne a été réalisé par le collectif du Chomet, réunissant des paysagistes, des architectes, des géographes... Il a constitué un véritable outil de caractérisation des paysages et a ouvert un espace d'échanges novateur permettant d'animer une communauté autour d'un réseau paysage ouvert aux services de l'État, les collectivités : <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/spip.php?page=sommaire> (consulté le 8 janvier 2018).
5. L'équipe a été composée par l'AUDCM et regroupait trois chargées d'études et la directrice d'étude de cette structure. Ont été invités à rejoindre la démarche, pour construire le protocole méthodologique des ateliers, deux architectes conseil au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Puy-de-Dôme, un photographe en charge de missions photographiques au sein de l'Observatoire photographique des territoires du Massif central (OPTMc), un géographe chercheur au sein de l'UMR Territoires.
6. Tiré de « Hannah Arendt, l'esthétique et le politique », Diane Lamoureux, *Revue québécoise de science politique*, n° 25, hiver 1994, pages 86-87.

RÉSUMÉS

Le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne a engagé une démarche de concertation et de coopération avec les acteurs de ce territoire en construction. Espace de discussion et de coopération entre territoires intercommunaux, porté par des acteurs locaux soucieux de

maintenir le développement d'un territoire équilibré, la démarche de projet reste à inventer. Pour penser son devenir, l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole a décidé de contribuer à cette réflexion en mettant en œuvre une initiative originale d'animation locale intitulée : atelier paysages in situ. Faisant appel à différents experts, ces ateliers ont contribué à caractériser les paysages du pôle métropolitain, à en partager les regards et à définir des orientations pour le projet territorial.

The Clermont Vichy Auvergne metropolitan area initiated a process of consultation and cooperation with the actors of this territory under construction. Place of discussion and cooperation between inter-municipal territories, supported by local stakeholders keen to maintain a balanced development of the territory, the project approach remains to be invented. To consider its future, the Urban Planning and Development Agency of Clermont Metropole decided to contribute to this reflection by implementing an original initiative of local animation entitled : "workshop landscapes in situ". Using various experts, these workshops helped to characterize the metropolitan area's landscapes, to share their views and to reproduce the visions produced. With the help of various experts, these workshops helped to characterize the landscapes of the metropolitan area, to share their views and to define guidelines for the territorial project.

INDEX

Keywords : landscapes workshop, local animation, territorial governance, metropolitan pole

Mots-clés : atelier paysages, animation locale, gouvernance territoriale, pôle métropolitain

AUTEURS

LAURENT LELLI

Laurent Lelli est géographe à l'UMR Territoires, chercheur associé à la chaire Environnement et Paysage de l'université de Montréal. Ses travaux portent sur le paysage pour penser le projet territorial.

université Clermont Auvergne, AgroParisTech, Inra, Irstea, VetAgro Sup, UMR Territoires
laurent.elli@agroparistech.fr

CHARLOTTE ROZIER

Charlotte Rozier est paysagiste DPLG de l'ENSP de Versailles. Elle a animé le dispositif « Paysage in situ » au sein de l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole.

Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole
rozier.charlotte@gmail.com

PIERRE ENJELVIN

Pierre Enjelvin est photographe à l'Observatoire photographique des territoires du Massif central. Il est spécialiste de l'analyse des changements paysagers par la photographie diachronique.

Observatoire photographique des territoires du Massif central
p.enjelvin@sfr.fr

CHRISTINE DESCŒUR

Christine Descœur est architecte conseiller au Conseil d'architecte d'urbanisme et de l'environnement du Puy-de-Dôme.

CAUE du Puy-de-Dôme

christine.descoeur@caue63.com

CHRISTEL GRIFFOUL

Christel Griffoul est directrice d'études à l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole. Elle contribue à l'élaboration de démarches territoriales, notamment le projet de territoire du pôle métropolitain.

Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole

cgriffoul@clermontmetropole.org

GWENAËLLE DUBOIS

Gwenaëlle Dubois est chargée d'étude à l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole. Elle coordonne les instances et projets du pôle métropolitain.

Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole

gdubois@clermontmetropole.org